

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLANIOLES
AR. Préfecture
046-214602211-20240328-2024032804-BF
Reçu le 02/04/2024

Séance du 28 Mars 2024

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- excusés	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0

Convocation : 15/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence de M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François,

Absents/Excusés : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan,

Secrétaire de séance : Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°
CM20240328-04

OBJET

**VOTE DU
BUDGET
PRIMITIF 2024
DE
L'ASSAINISSE-
MENT.**

Le Compte financier unique 2023 du budget assainissement de la commune faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **10 640.17 €**, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter :

- la somme de **6 901.17 €** à la section d'investissement,
- la somme de **3 739.00 €** à la section de fonctionnement et de voter le budget assainissement 2024 :

Le budget Assainissement 2024 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement	27 511.73 €
Investissement	46 386.73 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 28 Mars 2024.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 29/03/2024
et publication ou
notification
du 29/03/2024*

Le Maire,
Guy LACOUT.